



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2026

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 30 janvier 2026

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI.

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, M. Monji OUERTANI, M. Stéphane GAUBY

Procuration :

Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Delphine FAURAND donne pouvoir à M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Théo VIGNON donne pouvoir à M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Daniela SEIGNEZ donne pouvoir à M. Jérôme BUB, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à Mme Irène DARRE

CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE CHARGÉ DE MISSION "VILLE DURABLE" (FILIÈRE TECHNIQUE - CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs ;

Conformément à l'article L.313-1 du CGCT, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement des articles L.322-14 et L.332-8-2 ;

Considérant le besoin de créer un poste permanent de chargé de mission, ville durable ;

Placé sous l'autorité du directeur des services techniques, le chargé de mission « ville durable » sera chargé de co-construire et mettre en œuvre des projets pour rendre le cadre de vie communal résilient et durable en s'appuyant sur les équipes municipales et les partenaires extérieurs. Les missions qui lui seront dévolues sont notamment les suivantes :

- la végétalisation des espaces, le développement de la canopée et de l'arboretum ;
- la marchabilité et le plan de déplacement urbain modes doux ;
- l'étude de la mise en place d'habitats favorisant la biodiversité (ruches, nichoirs, hôtels à insectes, frayères, ...) ;
- les observations et rapports de diagnostics écologiques du bâti (inventaire des espèces, mesures Eviter-Réduire-Compenser -ERC-).

Cet emploi à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B, de la filière

technique dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées aux articles L.332-8-2° ou L.332-14 du code général de la fonction publique.

Les contrats conclus au titre de l'article L.332-8-2° sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelables dans la limite totale de 6 ans. Au delà, s'ils sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Les candidats devront justifier des diplômes nécessaires d'accès au cadre d'emplois mentionné.

Eu égard au niveau des compétences requises, le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER la création d'un poste permanent de chargé de mission « ville durable » dans les conditions proposées ci-dessus ;

D'APPROUVER le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions précitées ;

D'APPROUVER le tableau des effectifs en conséquence ;

DE DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget général des exercices en cours et suivants, chapitre 012.

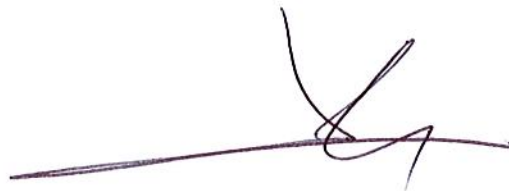
Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 06 février 2026.

Le Maire,
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.



ETAT DU PERSONNEL Filière technique		
CATÉGORIE A	tableau des effectifs au 12/12/2025	Modification par rapport à l'ancien tableau des effectifs
CADRE D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS TERRITORIAUX	2	
Ingénieur principal	0	
Ingénieur	2	
Total des postes pourvus	2	
Total des postes vacants	0	
CATÉGORIE B	tableau des effectifs au 12/12/2025	
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX	2	1
Technicien Principal 1ère classe	0	
Technicien Principal 2ème classe	1	
Technicien	1	
Total des postes pourvus	2	
Total des postes vacants	0	
CATÉGORIE C	tableau des effectifs au 12/12/2025	
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX	8	
Agent de maîtrise principal	3	
Agents de maîtrise	4	
Total des postes pourvus	7	
Total des postes vacants	1	
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	39	
Adjoint technique principal de 1ère classe	10	
Adjoint technique principal de 2ème classe	13	
Adjoint technique	11	
Total des postes pourvus	34	
Total des postes vacants	5	
Total des postes ouverts	51	52
Total des postes pourvus	45	
Total des postes vacants	6	